

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 19 février 2026

Convocation affichée le : 19 février 2026

Procès-verbal affiché le : 2026

L'an deux mil six, le 26 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON –
– Christian DARTOIS — Céline ROUVRAIS — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absent excusé : Jean-Pierre BATAIS donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON, Bruno DE VILLELE donne pouvoir à Claude PAPADOPOULOS, Marie-Hélène BRANDILLY pouvoir à Nadine CORBEL

Absent : Franck SAMSON

Claude PAPADOPOULOS a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération
2026/04**

Remboursement des frais avancés par Monsieur Frédéric CHEVILLON

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à un problème survenu au niveau des toilettes de l'école, Monsieur Frédéric CHEVILLON, conseiller municipal, a avancé la somme de 23,31 € pour l'achat d'une cloche pour siphon auprès de l'enseigne Amazon, nécessaire à la remise en état des installations.

Après en avoir délibéré et procédé au vote :

13 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'autoriser le remboursement à Monsieur Frédéric CHEVILLON de la somme de 23,31 €, correspondant aux frais avancés pour l'achat de matériel nécessaire à l'entretien des toilettes de l'école.

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Claude PAPADOPOULOS